

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JANVIER 2025

Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20250127-DCM2025-02-DE
Date de télétransmission : 28/01/2025
Date de réception préfecture : 28/01/2025

Nombre de conseillers en exercice : 8

Nombre de conseillers présents : 5

Nombre de votants : 5

Date de convocation : 20 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 janvier à 19H00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire. Séance retransmise sur Youtube et Facebook.

Présents : Bruno Cagny, Laurent Leygue, Laurence Barnola, Abdelhaq Achemirou, Paul Miffre

Absents Excusés: Sophie Verney, Fabrice Calmont, Alizée Desmet

Procurations : NEANT

M Bruno Cagny est élu secrétaire de séance.

DCM2025-02: Adhésion de la commune de Sainte Léocadie au SIVM de la Haute Vallée du Sègre pour la compétence eau et assainissement à compter du 1^{er} mars 2025

Le Maire expose à l'Assemblée que :

- La commune de Sainte Léocadie, par délibération n°48/2024 du 20 décembre 2024, a sollicité son adhésion au SIVM de la Haute Vallée du Sègre pour la compétence « eau et assainissement » ;
- Le SIVM de la Haute Vallée du Sègre, par délibération n° D-2025-01 du 06 janvier 2025 a accepté la demande d'adhésion de la commune de Sainte Léocadie pour la compétence « eau et assainissement » à compter du 1^{er} mars 2025 ;
- Pour permettre la continuité de service, le SIVM de la Haute Vallée du Sègre a accepté d'assurer le fonctionnement dès le 1^{er} janvier 2025, la commune de Sainte Léocadie ayant pris l'engagement de procéder au paiement de tous travaux urgents d'investissement sur le budget annexe eau et assainissement 2025 de la commune.

Conformément aux dispositions visées aux articles L5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président du SIVM de la Haute Vallée du Sègre a notifié la décision du 06 janvier 2025 à l'ensemble des communes adhérentes au SIVM de la Haute Vallée du Sègre.

Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- D'APPROUVER l'adhésion de la commune de Sainte Léocadie au SIVM de la Haute Vallée du Sègre pour la compétence « eau et assainissement » à compter du 1^{er} mars 2025 ;
- D'APPROUVER la continuité de service public dès le 1^{er} janvier 2025 pour la commune de Sainte Léocadie par le SIVM de la Haute Vallée du Sègre pour la compétence « eau et assainissement »
- D'AUTORISER le Maire à signer les actes y afférent.

Le Maire,
Laurent LEYGUE

AFFICHE LE :

